

ENSUËS-LA-REDONNE

L'urbanisation maîtrisée dans la construction du PLUi

C'est dans le cadre des 27 réunions prévues sur le territoire de Marseille-Provence, que les Ensuéens ont été invités à participer à une réunion dans le but de les impliquer à la construction du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Ce sont 140 personnes qui ont assisté à cette réunion de concertation démontrant l'intérêt porté à la démarche et à l'avenir de la commune. Cette concertation vise à donner accès au public (qui a été associé depuis 2015), à une information claire et synthétique, avec l'objectif de sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche et lui permettre de formuler des observations. Le PLUi définit le projet de développement du territoire des communes et la vocation des terrains à travers un zonage et les conditions de leur constructibilité; ou de protection à travers un règlement.



Il y avait du monde pour assister à la présentation du plan local d'urbanisme intercommunal. / PHOTO A.P.

PRATIQUE

L'animatrice détaillait les outils à disposition : Un dossier et une exposition dans les 18 mairies du territoire, dans les 8 mairies de secteur de Marseille, au siège de la Métropole (au Pharo). Chacun pouvant exprimer son avis sur un registre papier à disposition dans les mêmes lieux, par mail : da-pu.plui-concertation-marseilleprovence@ampmetropole, par courrier : Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence

→ Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Les Docks-Atrium 10.7 BP 48014 13 567 Marseille Cedex 02 www.marseille-provence.fr

de vie et l'identité de la commune.

Pas de nouveaux secteurs à urbaniser

"C'est dans un souci de maîtrise de l'urbanisation que deux orientations ont été décidées : il n'y aura aucune ouverture à de nouveaux secteurs à urbaniser et une évolution du zonage qui reste un juste équilibre entre les injonctions de l'état avec le PAC (Porter à Connaissance) lié au risque incendie et une loi ALUR qui a libéré la constructibilité", conclut le maire.

Le Président du Territoire, Jean Montagnac, relayait le travail réalisé en collaboration avec

les élus et les services pour écrire ce document. C'est un long exposé par les services de l'AGAM et de la Métropole qui permettait de comprendre le PLUi, en matière de nouveau zonage et règles de constructibilité. Ce sont des échanges avec la salle qui ont permis de répondre à de nombreuses questions : l'évolution des coefficients de constructibilités, les règles provisoires applicables jusqu'à la validation du PLUi, l'évolution pour le chemin des Romarins, sur la communication des divers documents et la levée de restrictions comme les zones d'éboulement ou classées.

Les représentants de la métro-

pole, l'AGAM et Geoffrey Pareniti, le responsable urbanisme et instructeur de la commune, ont pu donner des éléments de réponses. Les diverses demandes individuelles qui auront été reçues depuis avril 2017 et jusqu'au printemps 2018 seront étudiées et les suites qui seront décidées viendront compléter les orientations déjà prises. L'aménagement de pistes cyclables s'est invité, l'occasion pour le maire de parler du "Plan Départemental Vélo", dans lequel il avait demandé la prise en compte des dossiers sur le Valon de Graffiane et de l'avenue Côte-Bleue en direction du Rouet.

Maintenir le cadre de vie

Le maire, Michel Ilac donnait le ton en présentant le document du projet électoral de mars 2014, rappelant l'engagement de son équipe : "Une ville à taille humaine, une population maximale fixée à 6500 et un urbanisme raisonné. L'histoire de l'évolution de la commune, depuis sa création en 1933 permet de distinguer les choix passés : l'obligation d'avoir 5 000 m² pour construire dans les années 1959 jusqu'au dernier PLU de 2007 qui a ouvert l'urbanisation des secteurs des Coullins et du Val de Ricard. Aujourd'hui nous voulons maintenir le cadre

La Zac des Aiguilles et l'échangeur A55/RD9

Clôture sur l'Opération d'aménagement de la Zac des Aiguilles qui vient de voir l'accord d'un premier permis de construire à l'enseigne Déathlon pour un dépôt dédié à la réception et la distribu-

tion de produits.

C'est ensuite le projet d'échangeur A55/RD9 qui a été expliqué, ce projet qui avait été décidé en 2011 avait permis d'engendrer une convention avec l'aména-

geur Barjane pour la Zac.

L'enquête publique vient de se terminer et il n'y a pas d'obstruction au dossier les travaux pourraient être réalisés courant 2019.